



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Fermetures de CIO en Charente-Maritime

Question écrite n° 4787

Texte de la question

M. Olivier Falorni attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la baisse constante du nombre de centres d'information et d'orientation (CIO) sur l'ensemble du territoire français pour cause de coupes budgétaires alors que les besoins ne cessent de croître. Aussi, dans le département de la Charente-Maritime, qui compte 6 CIO, 2 sont menacés de fermeture ; celui de Royan, dont une partie des effectifs sera transférée à Jonzac, et celui de Saint-Jean d'Angély, transféré à Saintes. Les fermetures annoncées des CIO impacteront directement les familles, qui ne bénéficieront plus d'un accompagnement de proximité par des professionnels de qualité et d'un accueil physique tous les jours de la semaine. Par ailleurs, ces fermetures obligeront les familles à utiliser leur véhicule pour se rendre au CIO le plus proche de leur domicile ce qui, dans le contexte actuel, n'est pas en accord avec l'effort de sobriété imposé aux Français. C'est pourquoi il lui demande les mesures qu'il pourrait prendre afin de ne pas, encore un peu plus, pénaliser les territoires ruraux et garantir un égal accès au service public.

Texte de la réponse

Les centres d'information et d'orientation (CIO) ont pour mission d'accueillir tous les publics et d'accompagner en priorité les élèves dans la construction d'une orientation positive. Leur rôle dans la mise en œuvre de la politique nationale d'orientation et de lutte contre le décrochage scolaire, ainsi que leur contribution au service public régional de l'orientation (SPRO) sont essentiels. L'État s'est engagé en 2016 à financer 376 implantations de CIO afin de maintenir un maillage territorial répondant aux besoins. Cette carte permet de remplir l'ensemble des missions dévolues aux psychologues de l'éducation nationale affectés en CIO (interventions et entretiens avec les élèves et les familles en établissement, réception du public au CIO), d'assurer une meilleure coordination avec l'ensemble des acteurs du SPRO et de garantir l'accessibilité du service. Actuellement, 356 CIO à la charge de l'État et 59 CIO financés par les départements fonctionnent sur 409 implantations au total. Le maillage retenu a été défini en fonction du contexte local, en s'appuyant sur le nombre d'élèves scolarisés par CIO sur les bassins d'emploi et de formation, de l'implantation des entités du SPRO. Il est aussi fondé sur l'organisation administrative des préfetures et sous-préfetures. Au-delà des implantations financées par l'État, la carte peut intégrer des implantations supplémentaires financées par une ou plusieurs collectivités locales. L'académie de Poitiers comprend 14 CIO avec une carte d'engagement de l'État fixée à 12 implantations. En Charente-Maritime, sur les 6 CIO existants, 3 CIO sont à la charge du département. Suite au désengagement de ce dernier, les services du rectorat ont décidé de maintenir 4 CIO d'État et deux points d'accueil pour une répartition équitable dans ce département. La création du CIO d'État de Rochefort sera suivie de l'installation de deux nouveaux points d'accueil.

Données clés

Auteur : [M. Olivier Falorni](#)

Circonscription : Charente-Maritime (1^{re} circonscription) - Démocrate (MoDem et Indépendants)

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4787

Rubrique : Services publics

Ministère interrogé : Éducation nationale et jeunesse

Ministère attributaire : Éducation nationale et jeunesse

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [17 janvier 2023](#), page 329

Réponse publiée au JO le : [25 avril 2023](#), page 3866